



Cour de cassation

- Cour de cassation
 - Sommaire
 - Présentation
 - Organisation et membres de la juridiction
 - Activité en chiffres
 - Dématérialisation des procédures
 - Open data
 - Réforme de la Cour
 - Visite de la Cour
 - Bibliothèque
 - Culture et patrimoine
 - Documents translated in six languages
- Jurisprudence
 - Sommaire
 - Compétences des chambres
 - Arrêts classés par rubriques
 - Assemblée plénière
 - Chambres mixtes
 - Première chambre civile
 - Deuxième chambre civile
 - Troisième chambre civile
 - Chambre commerciale
 - Chambre sociale
 - Chambre criminelle
 - Avis
 - QPC
 - Communiqués
 - Notes explicatives
 - Hiérarchisation des arrêts (P. B. R. I.)
- Événements
 - Sommaire
 - Derniers événements
 - Unes du site (archives)
 - Audiences solennelles
 - Manifestations organisées par les chambres
 - Colloques & formations
 - Relations avec les juridictions de l'ordre judiciaire
 - Relations institutionnelles
 - Relations avec l'ENM, l'Université et le milieu de la recherche
 - Relations internationales
 - Cérémonies et hommages
- Publications
 - Sommaire
 - Bulletin d'information de la Cour de cassation
 - Bulletin des arrêts des chambres civiles
 - Bulletin des arrêts de la chambre criminelle
 - Mensuel du droit du travail

- [Rapport annuel](#)
- [Publications de l'observatoire du droit européen](#)
- [Bulletin numérique des arrêts publiés des chambres civiles](#)
- [Discours et entretiens](#)
- [Tarifs des publications](#)
- [Hautes juridictions](#)
 - [Sommaire](#)
 - [Cour de justice de la République](#)
 - [Commission d'instruction de la Cour de révision et de réexamen \(depuis le 1er octobre 2014\)](#)
 - [Tribunal des conflits](#)
 - [Conseil supérieur de la magistrature siégeant comme conseil de discipline des magistrats](#)
 - [Commission nationale de réparation des détentions](#)
 - [Commission de réexamen d'une décision pénale consécutif au prononcé d'un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme \(jusqu' au 30 septembre 2014\)](#)
 - [Commission de révision des condamnations pénales \(jusqu' au 30 septembre 2014\)](#)
- [Informations & services](#)
 - [Sommaire](#)
 - [Marchés publics](#)
 - [Réponses aux questions fréquentes](#)
 - [Recrutement et stages](#)
 - [Charte du justiciable](#)
 - [Accueil & greffe](#)
 - [Informations relatives à l'organisation judiciaire](#)
 - [Ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation](#)
 - [Suivre votre affaire](#)
 - [Experts judiciaires](#)
 - [Fonds ancien de la Bibliothèque](#)
 - [Assister à une audience de l'assemblée plénière ou d'une chambre mixte](#)
 - [Aide juridictionnelle](#)
- [Twitter](#)
- [RSS](#)
 - [Les arrêts](#)
 - [Les avis](#)
 - [aide](#)
- [Accueil](#)
- >[Jurisprudence](#)
- >[QPC](#)
- >Arrêt n° 954 du 4 octobre 2016 (16-40.234) - Cour de cassation - Chambre commerciale, économique et financière - ECLI:FR:CCASS:2016:CO00654

Arrêt n° 954 du 4 octobre 2016 (16-40.234) - Cour de cassation - Chambre commerciale, économique et financière - ECLI:FR:CCASS:2016:CO00654

Irrecevabilité partielle et Renvoi

Demandeur(s) : Mme Hélène X... ; et autres

Défendeur(s) : la direction régionale des finances publiques de Midi-Pyrénées et du département de la Haute-Garonne

Attendu que la question transmise porte sur la conformité de l'article 784 du code général des impôts aux dispositions des articles 16 et 17 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 1er du Premier Protocole additionnel de la Convention européenne des droits de l'homme, 17 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, 6 du Traité de l'Union européenne, 55 et 88-1 de la Constitution du 4 octobre 1958 ;

Attendu que la disposition contestée, prise dans sa rédaction issue des lois de finances rectificatives n° 2011-900 du 29 juillet 2011 et n° 2012-958 du 16 août 2012, est applicable au litige, lequel concerne les droits de succession versés par Mmes Hélène, Bernadette et Marie X... et M. Jean X... en leur qualité d'héritiers de Denise X..., décédée le 2 août 2014, lesquels incluent une somme de 106 500 euros avancée par elle pour les droits de mutation dus à l'occasion de donations qu'elle leur a consenties le 21 juin 2002, soit moins de 15 ans et plus de 10 ans avant son décès, et que, dans leur assignation introductive d'instance, les héritiers contestent le rejet par l'administration fiscale de leur demande de restitution des droits correspondant à ces donations, en faisant valoir qu'à la date de ces dernières l'article 784 prévoyait un délai limité à 10 ans pour le rappel des donations ; que les demandeurs soutiennent que les modifications successives du délai de rappel fiscal prévu par le deuxième alinéa de l'article 784 du code général des impôts entre la date des donations et le jour du décès de Denise X... ont altéré, avec effet rétroactif, les droits qu'ils avaient acquis sous le régime du texte en vigueur au jour des donations ;

Que cette disposition n'a pas déjà été déclarée conforme à la Constitution dans les motifs et le dispositif d'une décision du Conseil constitutionnel ;

Attendu toutefois que la question n'est pas recevable en ce qu'elle vise la conformité de l'article 784 du code général des impôts aux articles 1er du Premier Protocole additionnel de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, 17 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et 6 du Traité de l'Union européenne ;

Attendu que, pour le surplus, la question posée présente un caractère sérieux ;

D'où il suit qu'il y a lieu de la renvoyer au Conseil constitutionnel ;

PAR CES MOTIFS :

DIT la question prioritaire de constitutionnalité irrecevable en ce qu'elle vise la conformité de l'article 784 du code général des impôts aux articles 1er du Premier Protocole additionnel de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, 17 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et 6 du Traité de l'Union européenne ;

Président : Mme Mouillard

Rapporteur : Mme Bregeon, conseiller

Avocat général : Mme Pénichon

Avocat(s) : SCP Lesourd ; SCP Thouin-Palat et Boucard

Partager cette page

- [Arrêt n° 10512 du 17 septembre 2014 \(14-85.678\) - Cour de cassation - Chambre criminelle - ECLI:FR:CCASS:2014:CR10512](#)
- [Arrêt n° 1163 du 5 octobre 2016 \(16-12.323\) - Cour de cassation - Première chambre civile - ECLI:FR:CCASS:2016:C101163](#)
- [Arrêt n° 1390 du 7 novembre 2012 \(12-22.628\) - Cour de cassation - Première chambre civile - ECLI:FR:CCASS:2012:C101390](#)
- [Communiqué de la Première Présidence de la Cour de cassation du 7 mai 2010](#)
- [Arrêt n° 344 du 4 mars 2015 \(14-40.052\) - Cour de cassation - Chambre commerciale, financière et économique - ECLI:FR:CCASS:2015:CO00344](#)
- [Arrêt n° 4776 du 4 septembre 2012 \(12-80.081\) - Cour de cassation - Chambre criminelle - ECLI:FR:CCASS:2012:CR04776](#)
- [Arrêt n° 1 du 20 janvier 2015 \(14-87.279\) - Cour de cassation - Chambre criminelle - ECLI:FR:CCASS:2015:CR00001](#)
- [Arrêt n° 1 du 21 janvier 2014 \(13-84.364\) - Cour de cassation - Chambre criminelle - ECLI:FR:CCASS:2014:CR00001](#)
- [Arrêt n° 1000 du 25 février 2014 \(13-90.039\) - Cour de cassation - Chambre criminelle - ECLI:FR:CCASS:2014:CR01000](#)
- [Arrêt n° 1001 du 11 mars 2014 \(13-85.041\) - Cour de cassation - Chambre criminelle - ECLI:FR:CCASS:2014:CR01001](#)
- [Arrêt n° 10017 du 9 janvier 2013 \(12-88.012\) - Cour de cassation - Chambre criminelle - ECLI:FR:CCASS:2013:CR10017](#)
- [Arrêt n° 1002 du 11 mars 2014 \(13-82.917\) - Cour de cassation - Chambre criminelle - ECLI:FR:CCASS:2014:CR01002](#)
- [Arrêt n° 1003 du 11 février 2014 \(13-84.834\) - Cour de cassation - Chambre criminelle - ECLI:FR:CCASS:2014:CR01003](#)
- [Arrêt n° 1007 du 13 juillet 2016 \(16-40.214\) - Cour de cassation - Troisième chambre civile - ECLI:FR:CCASS:2016:C301007](#)
- [Arrêt n° 1008 du 13 juillet 2016 \(16-40.215\) - Cour de cassation - Troisième chambre civile - ECLI:FR:CCASS:2016:C301008](#)
- [Arrêt n° 1010 du 10 avril 2014 \(14-40.008\) - Cour de cassation - Chambre sociale - ECLI:FR:CCASS:FR:SO01010](#)
- [Arrêt n° 1010 du 14 avril 2016 \(15-22.201\) - Cour de cassation - Chambre sociale - ECLI:FR:CCASS:2016:SO01010](#)
- [Arrêt n° 10102 du 5 février 2016 \(16-80.586\) - Cour de cassation - Chambre criminelle - ECLI:FR:CCASS:2016:CR10102](#)
- [Arrêt n° 1015 du 19 février 2013 \(12-84.302\) - Cour de cassation - Chambre criminelle - ECLI:FR:CCASS:2013:CR01015](#)
- [Arrêt n° 10159 du 18 mars 2013 \(13-80.963\) - Cour de cassation - Chambre criminelle - ECLI:FR:CCASS:2013:CR10159](#)

[Contact](#) | [Réponses aux questions fréquentes](#) | [Plan du site](#) | [Mentions légales](#) | [Mises en ligne récentes](#) | [Documents translated in six languages](#)

© Copyright Cour de cassation - Design Publicis Technology

Rechercher :